N° 15 — 16e Année
SOUBIRAN
RÉDACTION, ADMINISTRATION
ROUBAIX, 69, rue des Fleurettes (près la place de Trédomez)
TOURCOING, rue Verte, 98
Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Hors et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(27 Nivôse an 112)

Lundi 18 Janvier 1904

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES... 0 fr. 50 id.
FAITS DIVERS... 0 fr. 75 id.
LOCALES... 1 fr. id.

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 13.

TÉLÉPHONE

L'AVENIR DE ROBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Citoyens,

La révision des listes électorales prend cette année une importance capitale. Les élections des conseils municipaux, des conseils généraux et d'arrondissement doivent avoir lieu prochainement. La coalition nationaliste, cléricale et réactionnaire se prépare à mener à cette occasion une violente campagne contre la République.

Nous ne saurions trop vivement engager les électeurs à se rendre à la mairie de leur arrondissement pour vérifier leur inscription et celle de leurs amis.

Voici les dates des formalités administratives pour l'établissement des listes :

Du 1er au 10 janvier, les mairies préparent les travaux de rectification et les déposent du 11 au 15.

Ces tableaux sont publiés le 15.

C'est du 16 janvier au 4 février inclus, jusqu'à minuit, que les citoyens peuvent faire leurs demandes d'inscription, de radiation et de changement d'adresse.

Il ne faut pas oublier ce délai : c'est le plus important.

Du 5 au 9 février (5 jours), délai pour les décisions des commissions chargées de juger les réclamations.

Du 10 au 13 février (trois jours), délai pour la signification des dernières décisions des commissions.

Du 13 au 17 février (cinq jours), délai d'appel devant le juge de paix.

Du 26 février au 2 mars (trois jours), délai pour la notification des décisions du juge de paix.

Le 15 mars, clôture des listes.

Le 1er avril, envoi des listes au chef-lieu d'arrondissement.

Allez, citoyens, vérifier les inscriptions pour vous-mêmes et pour les autres.

Chronique de la Semaine

On sait que le gouvernement, tout en poursuivant son œuvre de balayage des Congrégations, a excepté Lourdes des mesures générales prises à l'égard des congrégationistes de toute robe, de tout poil et de tout scabit.

Les révérends pères de Lourdes, rarement ne plus avoir à craindre d'être arrêtés dans leur exploitation, ont décidé d'étendre leur rayon d'affaires commerciales.

Ils s'étaient contentés jusqu'alors de guérir les « atropiats », les galeux, les manchots, les boiteux, les phtisiques, les paralysés, etc.

On trempait les clients dans l'eau sale de la piscine et le miracle opérait... on n'opérait pas.

C'était d'une simplicité hébraïque. L'effet se produisait sur place.

Aujourd'hui, les miracles de la grotte sont devenus transportables.

On n'a pas encore fait sortir des magasins un élixir quelconque à base d'eau miraculeuse, tarifé à trois francs le carafon (verre non compris), mais, voici que Notre Dame-de-Lourdes s'incarne maintenant dans la peau des agneaux pyrénéens.

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, pour immuniser la laine des agneaux en question et en faire un bouclier préservateur contre toutes les intempéries saisonnières et récentes.

La peau des agneaux de Lourdes sert simplement à mettre à l'abri des refroidissements ceux qui veulent bien s'appliquer ce cataplasme protecteur sur l'épiderme.

Et la plaisante hygiène a été créé dans ce but, et comme on pourrait nous soupçonner d'imaginer cette blague pyrénéenne autant que pyramidale, voici un court et inattaquable extrait de la circulaire :

« Le double Plastron Hygiénique de Lourdes se recommande tout particulièrement *par son côté Religieux et par ses qualités Hygiéniques.*

Très harmonieusement inspiré, son fond laisse l'aspect d'un ressort en soie blanche, sur lequel se détache une belle gravure représentant la vue de la Basilique de Lourdes et la scène de l'apparition de la Vierge.

Cet écusson porte en exergue l'invocation suivante :

Notre-Dame de Lourdes, Vierge Miraculeuse
Protégez-moi
Santé des malades, Guérissez-nous !

Cette invocation adressée chaque jour à la reine des Cieux, ne peut que disposer son cœur mieux *et en faveur des malades qui se savent mieux placés sous sa sainte protection.*

Et comme la crainte de la contre-façon est, pour ces habiles commerçants, un des axiomes élémentaires de la prudence, la circulaire ajoute :

« A la demande des acheteurs, les Doubles Plastrons qui sont ainsi enrichis d'une médaille, seront bénis à la grotte par un religieux missionnaire de Lourdes. *(Ils ne sont jamais bénits avant la vente ; ils doivent être présentés à la bénédiction par les acheteurs, et en cas d'impossibilité, par les soins des dépositaires.)*

La bénédiction seulement après la vente signifie en langage clair : « On ne bénit qu'après le versement de la sainte galette ; pas d'argent, pas de plastrons ».

Et les révérends pères prépossés au comptoir de vente répondent aux acheteurs :

Après paiement, on a le peau d'agneau ; pas argent, on a simplement, *le peau.*

L'agneau pyrénéen se décuble quand on ne paye pas, en bonne monnaie tintinnabulante, sa peluche sacrifiée.

Ce que les jeunes moutons des Pyrénées vont exigeants !

On peut dire, en tous cas, que Notre-Dame-de-Lourdes est mise à toutes les sauces.

Et on comprend de moins en moins pourquoi le gouvernement, qui a si vigoureusement expulsé les congrégations, exclusivement d'abord, se montre si libéralisant à l'égard de ceux qui s'occupent de pensement.

Au temps de Rome, Paris, ancien immanent, on avait expulsé cette congrégation qui avait été une so te de politesse à l'égard de l'ancien protéiniciant.

Aujourd'hui, on ne comprend plus.

En attendant, le double-plastron se vend chez Jean Marie Soubirous, frère de Bernadette, avenue de la Grotte, à Lourdes.

Le prospectus recommandé ce bouclier, non seulement aux malades, mais aussi *aux personnes bien portantes.*

Le plastron est préventif et curatif.

C'est à faire crever de rire tous les culs-de-jatte qui se trempent la sébille dans la piscine en attendant la poussée de nouvelles jambes.

La bêtise humaine n'est pas seulement insondable.

Elle est également plastronable à merci.

Les révérends pères de la grotte en font actuellement une brillante et rémunératrice démonstration.

⁂

Il existe à Roubaix une « *Reine Moussaillé des Sanctuaire de Saint-Antoine de Padoue* ».

Dans le dernier numéro de cette gazette pour gogos, on narre avec complaisance toutes les sommes versées dans la caisse du grand saint, et naturellement, on s'efforce de stimuler le zèle de la pieuse dos fidèles à l'allure un peu « renaclante ».

Afin de fouetter la générosité hésitante de ces dévotes, le rédacteur de la *Reine* leur apprend que Saint-Antoine a été domicilié à Roubaix. Voici en quels termes la chose est narrée :

« Pendant l'année qui vient de disparaître, Saint-Antoine a grandement mérité le titre d'avocat des causes désespérées.

« Depuis qu'on a fondé son sanctuaire dans l'église du Fresnoy, *il est domicilié ici-bas*, et à ce glorieux patron, très connu et très calme d'avance, les habitants de la paroisse et de la région, ont confié leurs affaires. *Absolument désintéressé parce qu'il jouit au ciel d'une fortune qui ne peut plus ni s'agrandir ni diminuer*, il a gagné la confiance universelle. N'ayant plus besoin de s'occuper de lui-même, il s'est occupé des autres. De là cette prodigieuse distribution de faveurs célestes dont un grand nombre ont été les heureux bénéficiaires. »

Nous ne comprenons plus.

Si Saint-Antoine est absolument désintéressé, pourquoi la *Reine* publie-t-elle, vingt lignes plus loin, la liste des sommes versées pour lui payer son faveurs ?

Il y en a qui déclarent lui verser 7 francs pour des grâces obtenues, un autre donne 2 francs pour un procès en cours, avec promesse d'une bonne gratification si St-Antoine le lui dit-gagner.

Est-ce que par hasard, les fidèles de ce culte immoral s'imaginent que St Antoine a de l'influence sur la magistrature.

Pendant-ils aussi que ce canonisé désintéressé est néanmoins sensible à la docile gommission ?

Quelle drôle de religion tous ces gaillards-là nous fabriquent !

Si le Christ revenait sur terre, il lui serait bien difficile de reconnaître les siens parmi les hommes-vers qui ont fait du catholicisme un instrument de négoce où l'escroquerie s'exerte triomphalement et trop souvent impunément.

Dans cent ans, ceux de nos descendants qui feuilleront les annales de notre époque n'auront probablement pas une bien brillante idée de l'intelligence de certains de leurs grands-pères.

Nous nous permettons parfois de blaguer les Lapons et aussi les naturels de la Terre de feu.

C'est vraiment de la prétention.

R. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LE CAS DE M. DELSOR

Un fidèle sujet de Guillaume

Nous avons déjà dit que l'abbé Delsor n'était pas un député protestataire d'Alsace-Lorraine. Notre excellent confrère M. Louis Fouquet observe avec beaucoup de raison dans l'organe nancéen qu'il dirige, *l'Etoile de l'Est*, que ceux qui soutiennent le contraire, paraissent ignorer complètement la situation des partis dans les provinces annexées.

L'abbé Delsor appartient à un parti qui fait campagne en ce moment pour arriver à la tribun du groupe alsacien-lorrain, au Reichstag, avec le centre catholique.

Le parti catholique allemand

C'est la suite d'une évolution commencée depuis longtemps. On se souvient que M. Antoine, le courageux député protestataire de Metz, accusé par les Allemands en 1884, qui pour concourrai, en cette même année, M. l'abbé Jacques, soutenu par le parti allemand et le parti catholique cléricale. M. Antoine fut réélu député d'Alsace-Lorraine en 1887. C'est par de telles mesures que le gouvernement allemand est arrivé non pas à supprimer, mais à *désagréer* le grand parti protestataire d'Alsace-Lorraine, qui représentait la pensée intime du pays, en lui enlevant successivement ses chefs et ses moyens d'action.

M. Delsor appartient au *parti catholique*, au parti qui travaille à la fusion avec les éléments catholiques du Reichstag. On verra plus tard l'heure comment et contre qui il protesta.

Mais, aujourd'hui, il n'est pas sans intérêt d'indiquer l'attitude de ces tendances antipatriotiques des réactionnaires de l'Est que algérie notre confrère Louis Fouquet. Les réactionnaires, sorti le rédacteur en chef de l'*Etoile de l'Est*, s'efforcent d'embrigader, à mesure qu'ils arrivent en France, nos compatriotes des pays annexés.

« Impatients de connaître les événements intéressants de ces dernières années, ils sont pour les pécheurs en cas trouble une proie facile. On ne se doute pas à Paris que les colonies de réactionnaires qui, dernièrement à Nancy des vendées et les Alsaciens-Lorraine sont *spécialement conscrits*, qu', durant des heures, ils ont abdiqué les manières les plus polies, cherchant à leur faire croire que la France est tombée entre les mains de traîtres, *l'ennemi qui leur est inventé qualité de Français*, et qu'ils ne sont plus en France, mais en pays conquis et de ce qu'ils ne sont plus en pays conquis et de ce qu'ils ne sont plus en pays conquis.

« Il n'est pas douteux qu'une réunion de ce genre était organisée à Lunéville et que l'orateur qui devait prendre la parole était M. l'abbé Delsor, *député non protestataire* de Hagueneau au Reichstag allemand. C'est dans ces conditions que M. l'abbé Delsor a été expulsé ».

Voyons maintenant ce que le conférencier, recruté par le cercle catholique de Lunéville, voulait faire en France.

Les excitations de M. Delsor

Voici quelques passages d'articles *signés de lui, publiés par lui*, qui montrent quelles étaient ses intentions. Il venait à Lunéville prêcher la révolte. Ses ambitions textuellement :

« L'heure de la défaite commence à sonner pour le persécuteur. La suppression du traitement de quelques évêques n'est pas une victoire, M. Combes le sait bien, et il n'osera pas sanctionner ses prescriptions par la prison. *C'est cependant absolument dans cette impasse que les congrégationistes devront pousser M. Combes, s'ils veulent reconquérir leur liberté... Le réveil du sens de la liberté que l'on a constaté par les attroupements et les résistances populaires à la Grande-Chartreuse, à Nancy, à Marseille, à Nantes, a besoin d'être soutenu journellement par des procès, des condamnations, des appels, des requisitoires et des sans cesse répétés et il faut que cette agitation dure des années, jusqu'aux prochaines élections. Un changement de ministère ne suffira pas pour remettre la situation, il faut un changement radical des Chambres. »*

Vent-on reconnaître l'opinion de ce député du Reichstag sur le Sénat français ? La voici :

« En France, le Sénat, à deux degrés, ne vaut pas un sou plus cher que la Chambre des députés. »

Flagorneries à Guillaume

Tels sont les sentiments de M. Delsor sur le gouvernement français. Que pense-t-il du gouvernement allemand ? Il est intéressant de comparer aux violences furieuses qui précèdent, les lignes pleines de courtoisie qu'il écrit à propos de la maladie de Guillaume :

Le secret, gardé sur cette maladie, fait beaucoup d'honneur à la discrétion de l'entourage de l'empereur, et la franchise avec laquelle il a enfin rendu compte au public sur le caractère de sa maladie et sur le cours de l'opération est une preuve nouvelle que le souverain n'a pas en grande estime le système de cachotterie qui a trop souvent prévalu dans les cours en des circonstances analogues.

Le mérite de la franchise est d'autant plus grand qu'il pouvait en coûter à l'empereur d'avouer que le siège du pape se trouvait à peu près à l'organe dont souffrait feu son père. Plus d'un bourgeois, fier de sa dignité de centier, aurait fait des mystères en pareil cas, et aurait peut-être cru rester plus respectable en dissimulant au souverain de cette noblesse de procédés, et les sympathies qui lui valurent plus vives et plus sincères.

Même partout à l'étranger, l'opinion publique s'est émue et a exprimé dans les termes les plus respectueux ses souhaits pour une prompte et bien sûrement prompte, mais surtout radicale.

Les lignes qu'on vient de lire ont paru dans la *Revue catholique d'Alsace*. Elles sont signées : N. Delsor.

Voilà le prétendu « Français de cœur », que les nationalistes et, après eux, les progres sistes ont pris sous leur protection. C'est, on vient de le voir, un bas flagorneur de Guillaume, un plat valet du roi de Prusse !

La Neutralité

Nos bons réactionnaires sont fort en colère. Ils ne discutent pas, ils injurient. Mais la continuité de leurs défaites justifie assez bien cet état d'âme ; mais leur exaspération devient aujourd'hui particulièrement aiguë, parce qu'ils reçoivent des leçons cruelles de la part de gens qu'ils s'étaient habitués à considérer comme gagnés à leurs manœuvres, à leurs préjugés, à leurs manœuvres. Les officiers supérieurs, dans l'ensemble, avaient toujours été catalogués par la réaction cléricale comme des instruments pour le présent ou l'avenir. Or, le temps a marché. Le P. Dulac a dû constater que son patronage et le mot d'ordre n'étaient plus souverains. Le cas du général Peigné l'a démontré éloquemment.

Nous avons dit comment le général Peigné avait été amené à interdire aux soldats un Cercle catholique d'Angers où l'on apprenait aux conscrits le mépris du gouvernement. Cette mesure d'hygiène intellectuelle a donné lieu à de violentes polémiques, et l'affaire a une suite.

Un groupe d'Angevins a adressé au général Peigné une lettre de félicitations pour sa circulaire « contre les Cercles et si ferme. Le général vient de répondre :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous remercier de la belle lettre que vous avez bien voulu m'adresser.

« L'armée doit être tenue à l'écart de toutes les discussions politiques ou religieuses. Les Cercles intégrés à un culte, quel qu'il soit, sont un élément de discorde dans la caserne.

« Merci, encore une fois, Messieurs, d'avoir bien voulu comprendre le but de la mesure de cloitrage à laquelle j'ai pris, et merci de la confiance que vous voulez bien me montrer.

« Votre dévoué,

« Général Peigné ».

C'est la sagesse même que cette conception de la neutralité. Il ne s'agit pas seulement d'appeler l'armée « le Grande Muette » et de proclamer qu'elle doit rester étrangère à nos querelles. Il faut que les officiers républicains en nous, étonnent la main à ce que ces principes soient respectés dans leur esprit et dans leur lettre.

Or, la neutralité exige commande d'arrêter la propagande antipatriotique qui pulmonie le pays et les gouvernants, sinon des germes de discorde et peut-être d'indisciplina. La vérité est que l'Eglise et ses servants ne comprennent pas la neutralité comme nous. Or ils n'opposent pas, ils ne cessent opposant, et ils ne cessent de nous dénoncer au pays comme ceux qui ne les laissent pas faire leur œuvre de mal. Ils ne cessent opposant, ils ne cessent de nous dénoncer au pays comme ceux qui ne les laissent pas faire leur œuvre de mal.

Nouvelles Parlementaires

A la Chambre

Commission de l'armée

Paris, 16 janvier. — La commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Guyot-Dessaigne, a adopté définitivement le principe de la taxe militaire.

Elle a décidé qu'elle entendrait mercredi prochain M. le Ministre des affaires étrangères et les députés de l'Algérie sur les articles relatifs au recrutement colonial.

Le groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste, s'est réuni sous la présidence de M. Beauquier. Voici le procès-verbal :

« Constatant que la scission actuelle ne peut lui être imputée ;

« Qu'en présentant la candidature de M. Dubief à la vice-présidence de la Chambre, il s'agissait uniquement d'écarter celle de M. Guillain, dont l'action unie à celle de M. Motte et des clériceux du Nord a fait échouer dimanche dernier dans ce département le candidat du bloc ;

« Décide à l'unanimité :

« Après avoir examiné et épuisé tous les moyens de conciliation avec le nouveau groupe de la gauche radicale-socialiste, d'attendre la résolution du comité exécutif du parti, qui s'est spontanément saisi de ces incidents dans sa séance du 13 janvier. »

— Parmi les nouveaux adhérents au groupe de la gauche radicale-socialiste, citons MM. Perrier (de la Drôme), Ch. Chabert et Antoine Gras.

Le scrutin d'hier

L'ordre du jour de confiance adopté à l'issue de l'interpellation sur la Préfecture de police a été voté par 295 voix contre 251, sur 529 votants.

La majorité comprend la presque totalité des membres du groupe radical-socialiste, de la gauche radicale et de l'Union démocratique et de tous les socialistes parlementaires.

La minorité comprend les membres habituels de l'opposition : à savoir républicains progressistes, membres de l'action libérale, droite et nationalistes, plus un socialiste-révolutionnaire. M. Sembat, et trois membres de l'Union démocratique voisant habituellement avec la majorité.

Quarante-et-un membres se sont abstenus en exceptant le président qui ne prend pas part aux votes. Ont abstentions comprenant 7 radicaux-socialistes, 6 membres de la gauche radicale, 7 membres de l'Union démocratique, 7 progressistes et 14 socialistes révolutionnaires.

Enfin 17 membres étaient absents par congé sur lesquels il y avait 10 membres de la majorité et 7 de l'opposition.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Duel parlementaire

Paris, 16 janvier. — Une rencontre au pistolet a eu lieu, ce matin, à neuf heures, entre MM. Sembat et Boutard, députés, au plateau de Châtillon.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Le veston de M. Sembat a été effleuré par la balle.

Une conférence nationaliste

Paris, 16 janvier. — Le comte Keller, ancien député d'Alsace, préside ce soir à la salle des Sociétés savantes, rue Danton, une conférence de M. Marc Sangnier, directeur du *Sillon*, sur l'Alsace-Lorraine et la France.

Huit cents personnes environ assistent à la réunion.

M. Keller remercie les assistants de leur venue et refait l'historique de l'Alsace-Lorraine ; l'orateur est à plusieurs reprises interrompu.

Dans la rue Danton et dans les rues adjacentes, un important service d'ordre est organisé, en prévision d'une contre-manifestation.

A la recherche de la « Vienne »

Paris, 16 janvier. — Le ministère de la marine a reçu les deux télégrammes suivants :

Gibraltar, 15 janvier. — Le croiseur *Galilée* est reparti pour Tanger la nuit dernière après ravitaillement.

Tanger, 15 janvier. — Le croiseur *Galilée* quittera Tanger pour Madère. Il continue à chercher la *Vienne*.

Sur la demande du ministre de France, le *Galilée* déposera à Mazagran des délégués français et marocains chargés de faire en commun une enquête sur le pillage de la cargaison de la *Pauline*.

Paris, 16 janvier. — La *Patrie* publie sous réserves la dépêche suivante que nous reproduisons avec les mêmes réserves :

Brest, le 16 janvier, 1 heure. — A la suite d'une indiscrétion commise par un employé de la direction des défenses mobiles, le bruit court avec persistance que les ordres secrets transmis par le ministre au commandant du *Gauchen* lui disent que la *Vienne* désemparée se trouve dans les mers d'Irlande.

Le ministre indique l'endroit approximatif où se trouverait le transport.

Aucun homme de l'équipage, aucun officier ne se trouverait à bord.

Les canots, les baleinières et les chaloupes ne seraient pas, le long du bord, à leur place habituelle, ce qui laisse supposer que l'équipage s'est servi de ces embarcations pour se sauver de gagner la côte.

Le *Gauchen* marche à toute vitesse pour se saisir du transport et le ramener à Brest.

Paris, 16 janvier. — M. Tissier, chef de cabinet du ministre de la marine, a démenti formellement le bruit que la *Vienne* était retrouvée.

— Tout cela, a-t-il dit, est absolument inexact. Nous ne savons rien de la *Vienne* et nous n'avons jamais donné au commandant du *Gauchen* les instructions dont on parle.

Paris, 16 janvier. — On lit dans la *Presse* :

A 5 heures 30, nous recevons par téléphone de la préfecture maritime de Brest, la communication suivante :

« Le bruit que la *Vienne* est retrouvée semble se confirmer. Le journal l'*Ouest-Eclair* publie à ce sujet des renseignements analogues à ceux que la *Vienne* désemparée a été retrouvée par les mers d'Irlande.

La *Dépêche de Brest* a reçu la même nouvelle. La foule fêtait comme les parents des marins de l'équipage de la *Vienne* sont dans la joie.

Je viens de voir le capitaine de frégate Castrato, chef de la première section à la préfecture maritime. Il m'a déclaré que la nouvelle n'était pas encore officielle. Il n'a pu ni me la confirmer ni me l'affirmer. On attend ici de nouveaux détails par la télégraphie sans fil.

Suicide d'un magistrat

La Rochelle, 16 janvier. — M. Abel Pommier, âgé de quarante-cinq ans, juge au tribunal civil de Rochefort-sur-Mer, s'est pendu dans son domicile. M. Pommier, très estimé de ses collègues, était marié et père d'une fillette de six ans.

Thérèse Humbert

Paris, 16 janvier. — Après être restée quelques heures à la conciergerie, Thérèse Humbert a été transférée à la prison de Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis. Elle y attendra le 28 janvier prochain, date fixée pour les débats du procès en appel interjeté par le banquier Gatani.

Bien qu'à Saint-Lazare les ordres les plus sévères aient été donnés pour écarter les journalistes, nous avons pu savoir cependant que la santé de Thérèse était loin d'être satisfaisante.

La célèbre aventurière est dans un état de dépression morale assez marqué ; elle souffrait aussi de palpitations du cœur et elle se plaint continuellement de violents maux de tête.

Thérèse se montre peu communicative ; depuis son arrivée, c'est à peine si elle a daigné prononcer quelques phrases en s'adressant au personnel chargé de la surveiller.

Elle s'est inquiétée cependant de savoir si son mari avait été également amené à Paris.

Personne n'a pu lui répondre. Il paraît, en effet, que Frédéric Humbert a refusé de répondre à la citation de M. Cattani et, par conséquent, de venir à Paris.

On annonce que la commission parlementaire d'enquête avait l'intention de faire comparaître devant elle Mme Humbert, M. Georges Berry demande son audition.

Double assassinat

Paris, 16 janvier. — Deux vieilles femmes, Mme Marie Kiffer, âgée de soixante-dix-huit ans, et la bonne, Mme veuve Louis, âgée de 65 ans, tenant un petit débit de vins à l'enseigne de « Petit Noyer » dans une maison isolée aux environs de Saint-Leu-Taverny, ont été victimes assassinées dans leur magasin.

Une de leurs voisines, Mme Lequeux, ménagère, qui habite en face du « Petit Noyer », surprise de ne pas voir les ouvertures de la maison de Mme Kiffer ouvertes comme d'habitude, s'approcha de la maison et, tournant le loc-le-cane, ouvrit la porte.

Aussitôt, elle recula épouvantée. Elle venait d'apercevoir les cadavres des deux femmes gisant au milieu d'une large flaque de sang.

Aux cris poussés par Mme Lequeux, deux voisins accoururent et pénétrèrent dans le débit. Mme Kiffer était étendue entre un poêle et la table, la tête complètement défoncée par un instrument contondant, les jupes relevées jusqu'à la ceinture. Elle avait du être achevée alors qu'assommée par un premier coup, elle venait de tomber ; les cartilages du nez étaient brisés et la face à moitié aplatie contre les dalles de la pièce.

La servante, Mme Louis, était tombée dans le fond de la salle, près du couloir donnant accès à la cuisine. Elle avait dû soutenir une lutte désespérée, car ses vêtements étaient en lambeaux et le poignet droit en partie détaché du bras, avait conservé une attitude menaçante. Elle n'avait pas été assommée, comme sa patronne, mais frappée avec un couteau de cuisine en cœur et à la gorge avec une telle violence que les carotides avaient été tranchées.

Sur une table du débit on a trouvé quatre verres dont trois étaient vides et le quatrième contenait encore du vin dans lequel trempait un croûton de pain. Sur une autre table se trouvait le couteau avec lequel Mme Louis avait été assassinée.

Le vol est certainement le mobile du crime. Tous les meubles gisaient les pièces du tiroir-de-chaussée avaient été fouillés, et leur contenu jeté à terre et éparpillé. Sur un grand nombre de draps et de serviettes les assassins ont laissé la trace de leurs doigts sanglantes.

On croit que le crime a été commis entre huit heures et huit heures et demie, car les deux femmes n'étaient pas encore couchées lorsque les assassins ont pénétré dans la maison. Ils devaient être connus des victimes qui ont pu avec eux.

Un charcutier d'Ermont, M. Arsène Leroy, est allé jeudi chez Mme Kiffer pour discuter avec elle une affaire qu'elle lui avait proposée de confiner à son fils, lui-même, qui, lui-aussi, cédée ma propriété de « Petit Noyer » en rente viagère, car le crains d'être assassiné et volé. Mme veuve Kiffer ne m'est menacée de mort, et, depuis lors, j'ai peur. »

La veuve Kiffer aurait même désigné à M. Arsène Leroy les individus dont elle redoutait la venue.

Les magistrats suivent cette nouvelle piste.

Duel tragique au fusil

Paris, 16 janvier. — L'*Intransigeant*, qui a quitté à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 25 décembre, contient ce fait divers : Hier après-midi, à un lieu aux environs de la Pointe-à-Pitre un duel qui s'est terminé d'une façon tragique.

Les deux adversaires étaient les nommés Lindor et Titana.

Le duel avait lieu au fusil, à volonté, Lindor fit feu d'abord ; le coup de Titana suivit et atteignit Lindor en pleine région du cœur. La mort a été instantanée.

Drame conjugal

Paris, 16 janvier. — Un cocher livreur, nommé James Bizet, âgé de vingt-cinq ans, habitant Creil, marié depuis six mois seulement avec une domestique, nommée Jeanne Godard, âgée de vingt-deux ans, ne cessait de se quereller avec sa femme, qu'il soupçonnait d'infidélité.

Hier, le jeune homme quittant son logis le matin dernier pour vivre seule. Elle lui demandait seulement de subsides, chaque fois qu'elle en manquait.

Au moment où la jeune femme allait entrer chez un commerçant, Bizet fit feu à trois reprises. Atteinte d'une balle en plein cœur, Jeanne Godard, tuée net, roula sur le sol.

En voyant tomber sa femme, l'assassin prit la fuite, poursuivi par les témoins du drame. Sur le point d'être rejoint, Bizet s'empêche le canon du revolver sur le front et se fit sauter la cervelle.

Le divorce du duc d'Orléans

Vienne, 16 janvier. — D'après l'*Allgemeine Zeitung* le duc d'Orléans aurait l'intention de faire annuler son mariage en faveur l'archiduchesse Marie Dorothée. Le motif apparent de cette décision serait que la princesse n'a pas donné d'héritier au duc. On ajoute que, s'il réussit à obtenir l'annulation de son mariage, le duc d'Orléans compte épouser une jeune fille de la haute noblesse autrichienne.

Impudence mortelle

Pau, 16 janvier. — Dans le hameau de Thèse, suivant une fâcheuse tradition, des jeunes gens, faisaient un épouvantable charivari devant la maison de veuls qui allaient se remarier. Ils jouaient d'instruments de musique et faisaient des coups de fusil. Un jeune homme d'Aurion, qui passait par là, toutes ce moment, reçut à la tête toute la charge d'un fusil et tombe mourant.

Autres Pays

L'incendie du Théâtre de Chicago

Chicago, 16 janvier. — Le Théâtre-Opéra de Chicago, se propose, pour déclarer le sinistre des experts, de reconstruire la scène de l'incendie du théâtre français, sans les acteurs naturellement. Le feu sera mis à vingt-cinq mètres amoncelés sur la scène et les effets de cinématographie seront dans l'édifice, qui, on le sait, n'a pas été détruit par la catastrophe, seront étudiés par les experts en même temps que circonscrite par les pompiers.

Après les théâtres, ce sont les Agliss que la municipalité fait former. Quinze temples sont interdits au public jusqu'à ce que les prescriptions légales aient été remplies assurant la sécurité.

Russie et Japon

La situation

Saint-Pétersbourg, 16 janvier. — Le public revient à un calme relatif après avoir cru à guerre imminente. A Tokio, les préparatifs continuent, mais on ne prévoit pas de rupture. Russie, et l'on attendra de nouvelles communications.

Ainsi les [illegible] sentiments se [illegible] nuerent. C'est tout ce qu'on a gagné. Mais c'est déjà beaucoup.

Le correspondant pétersbourgeois de la Gazette de Cologne — [illegible] à ce sujet :

Cologne, 16 janvier. — On m'assure, dans les cercles officiels russes, que, selon toutes probabilités, la guerre n'éclatera pas en ce moment. Il existe des bases permettant d'arriver à une entente complète, et la réalisation de cette entente est considérée comme certaine. L'opinion s'accrédite de plus en plus que l'accord se fera sur la base de la reconnaissance de l'influence et de la création d'une zone neutre en Corée.

Les mouvements de troupes effectués de part et d'autre en Corée ou sur la frontière coréenne n'ont, d'après ce qu'on déclare ici, aucun caractère inquiétant et ne doivent être considérés uniquement comme des mesures de sécurité à l'intérieur des sphères d'influence des deux puissances. Le bruit court que la réponse du Japon doit être remise demain au gouvernement russe.

Les comtes russes sont très irrités contre les correspondants de journaux anglais auxquels on reproche d'avoir donné sur les événements d'Extrême-Orient, des informations tendancieuses qui provoquent des inquiétudes et égarent l'opinion publique. Les nouvelles répandues par eux ne sont devenues exactes et concordantes qu'après avoir la réalité.

Une interview du vicomte Hayashi

Londres, 16 janvier. — A Londres, le ministre du Japon, en sortant d'une interview, a dit que la situation n'avait pas changé.

De fausses nouvelles circulent, a-t-il ajouté : ainsi il est faux que la Russie ait demandé au Japon de laisser aux Russes la Corée jusqu'au Dardanelles. Il est faux que l'Angleterre ait pris des mesures en conséquence et en considère comme bien improbable une pareille violation des traités.

Quant à une intervention, elle se produirait trop tard, au point où en sont aujourd'hui les choses.

Le ministre continue à espérer que la paix sera maintenue ; mais tout dépend du fait « ce que le Japon n'a rien à ajouter ». Le Japon veut que la Russie accepte ou la politique de la porte ouverte et reconnaisse la souveraineté de la Chine en Mandchourie.

Comme l'a dit M. Hay, ce qu'il faut, c'est que la Chine continue à administrer la Mandchourie, que la Chine ne soit pas entamée et que la porte reste ouverte.

Il est faux que le Japon ait proposé une neutralisation quelconque de territoires en Mandchourie ou en Corée. Il est faux que le Japon ait exigé de faire accepter son protectorat par la Corée.

Enfin, il n'y a aucune divergence d'opinions dans le gouvernement japonais.

Intervention des puissances

St-Pétersbourg, 16 janvier. — On mandate Vladivostok, 16 janvier :

« Le bruit circule à Vladivostok que toutes les puissances ont insisté auprès du Japon pour qu'il ne fasse pas ce qu'il a dit qu'il ne ferait pas, et qu'elles ont déclaré qu'elles désirent le maintien de la paix. »

Le ministre plénipotentiaire de Corée à St-Pétersbourg, gendre Tchéchen Y, déclare que personnes qui le questionnent à ce sujet qu'il n'a reçu, pendant les dernières semaines, de son gouvernement aucune communication. Il ne sait, également la situation politique actuelle de l'Extrême-Orient.

Ce silence lui fait supposer que cette attitude n'est pas conforme à la politique prétendue neutralisée que suivre la politique prétendue neutralisée que suivre la politique prétendue neutralisée que suivre